# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur RUEZ Quentin est nommé secrétaire de séance.

### Sommaire

		1400
1.	Présence	2
E	taient présents	2
	Étaient absents et excusés	
2.	Présentation par l'ADIA de l'étude de faisabilité cheminement doux	2
3.	Délibérations DM – BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT	4
4.	Délibération création d'une commission – marché	4
5.	Délibération pour tarif location Espace du Vieux Jonc en semaine	4
6.	Délibération pour mise en place d'astreintes financières en cas d'infraction au code de l'urbanisme .	4
7.	Délibération convention DSP pour service de mise en fourrière – automobiles	5
8.	Délibération pour convention ANTAI	
9.	Délibération vote des subventions	5
10	Informations du Maire et des élus	5

## 1. Présence

Étaient présents

Ltatent presents	
M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

#### Étaient absents et excusés

- M. MINASSIAN Guy procuration à M. MANCINI Cédric, maire
- M. JACQUET Aurélie procuration à Mme CALLY Audrey
- Mme FLUTET Catherine procuration à Mme ROSEREAT Charlène
- M. CHAVERT Clément, excusé

### Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 à l'unanimité

## 2. Présentation par l'ADIA de l'étude de faisabilité cheminement doux

# Mme Rigaud présente le projet des cheminement doux et ses différentes possibilités.

Rappelle que le bureau d'étude est mandaté pour deux missions différentes, l'aménagement au cœur du village autour de l'église et la création de cheminements doux représentant un aménagement sur 2 kms. L'ensemble des aménagements présenté ci-dessous seront soumis à l'avis du département.

Aux abords de l'église : le périmètre est délimité par les bâtiments de France avec des consignes à respecter. A ce jour se trouvent 23 places de stationnements existantes qui ne sont pas matérialisées, sur une largeur très importante revêtue en enrobé. Absence de cheminement sécurisé pour les piétons du côté de l'église.

### Projet porte:

- 1ère solution : sens unique stationnement en long devant l'église, lignage pavé et ou couleur au sol pour marquer le cœur du village, zone limitée 30, suppression stationnement derrière l'église et végétalisation 6 Voire annexe
- 2<sup>ème</sup> solution : impasse avec plateau surélevé pour marquer le parvis de l'église stationnement en épis, double sens sur le côté église voir annexe
- Mixage de solutions : soit 14 places réservées au stationnement, avec un plateau surélevé et en sens unique.

Installation de mobiliers divers pour le balisage, soit marquage au sol.

Plusieurs propositions d'aménagement sont proposées : soit par un marquage au sol, avec réduction des emplacements de parkings, soit en fermant le tour de l'église, soit en limitant le nombre de parkings avec un plateau traversant devant l'église et une rampe d'accès.

La rampe semble poser un problème et ne répondrait pas aux exigences actuelles.

Le stationnement : soit en pavés drainant, ou pavés surfacique ou lignage ou béton désactivé, avec pose de potelets, murets en pierre, bancs pour dématérialiser et sécuriser les piétons.

Chiffrage avec un sens unique autour de l'église : 500 000€ HT Frais d'étude : 56 000€ HT soit 606 000€ HT

Chiffrage avec plateau surélevé : 515 610€ HT Frais d'étude : 52 000€ HT soit 626 000€ HT

## Cheminement doux

De la RD 17 direction St André le Bouchoux jusqu'au cimetière : principe appliqué frange végétalisée avec busage des fossés si nécessaire – aménagement en mode doux sur 2 mètres de large. Enrobé drainant.

Séparation entre le cheminement et la chaussée avec massif planté – vivaces et arbres pas de bordure. Pose de grilles eaux pluviales ;

Coût estimé : 141 540€HT frais d'étude : 18 000€ soit 159 540€ HT

Route des Etangs jusqu'au SDIS: aménagement en mode doux sur 2 mètres de large.

Passage de l'ouvrage sur Bief de la Croix en écluse. Busage fossés, passage piéton vers impasse des hauts du bief et rue des chanterelles. Mettre des bordures et marquage souligner les bordures existantes.

Le cheminement sera séparé physiquement avec bordures

Chiffrage travaux : 376 300€ HT frais d'étude : 38 200€ HT soit 415 000€ HT

Route du Pont rouge : sous le voie, aménagement jusqu'au carrefour Vieux Jonc, continuité du chemin existant, reprendre le trottoir + prolongement, haie existante que l'on reproduit. Au carrefour marquage.

Le cheminement sera séparé physiquement avec bordures

Chiffrage travaux : 126 030€ HT frais d'étude : 16 700€ HT soit 143 000€ HT

Route des Ecoles - Route de la Cressonnière :

Aménagement particulier. Soit par un stationnement en long de la chaussée, 6 places proposées.

Proposition d'un sens unique, soit en descendant soit en remontant. A réfléchir.

Avec un recalibrage léger rue de la Gare et rue de la Cressonnière.

Rue de la gare : Carrefour a recentré, très large actuellement, avec marquage. Attention aux poids lourds.

Chiffrage: 195 650€ HT frais d'étude: 23 700€ HT soit 220 000€ HT

Montant total OPTION 1 cheminement à niveau : 128 540€ HT Montant total OPTION 2 cheminement bordures : 632 980€ HT

Soit un montant total de 761 520 € HT

Pour répondre à M. CHAUDET, Monsieur POTIN informe que le garage et l'ancienne bibliothèque situés derrière l'église ne rentre pas dans le projet exposé.

L'étude de ces travaux sera revue en commission rapidement, pour prévoir les demandes de subventions. Monsieur le maire informe que ces travaux se feront sur plusieurs années et mandats entre 5 et 10 ans.

Monsieur le maire fait un aparté, sur la revue de l'Académie de la Dombes, et notamment sur l'article de Léopold le Hon, ancien maire de Saint Paul.

## 3. <u>Délibérations DM – BUDGET PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT</u>

Rapporteur : Mme Véronique BESSARD secrétaire générale

Donne lecture de 4 décisions modifications sur les amortissements de la commune et de l'assainissement, un réajustement de centimes et un complément d'annulation de PAC.

A l'unanimité ces transferts de crédits sont acceptés.

## 4. Délibération création d'une commission - marché

Rapporteur: Mme Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe

Elle explique qu'il faut créer une commission « marché », que le règlement intérieur est en cours de rédaction. Précise qu'il aura lieu le jeudi soir de 15h30-19h30.

Il va débuter le 6 Juin 2024.

Quelques personnes se nomment pour travailler sur ce projet : Désigne d'office : Cédric MANCINI, Clément CHAVET, Evelyne ABRAM-PASSOT, Blandine DESBOS, Charlène ROSERAT, Audrey CALLY, Thierry PISTRE, Dorothée ANTON

Voté à l'unanimité

Elle informe que 9 candidatures se sont manifestées, pour un étalage de : Producteur de légumes ; Primeur de fruits et légumes ; Fromages ; Biscuits ; Food truck de crêpes, gaufres, hotdog etc... ; Restauration asiatique ; Couturière brodeuse ; Brasseur artisanal de bière ; Thé et tisanes.

Elle attend encore une réponse d'un vendeur de vêtements.

Le projet du règlement sera envoyé à l'ensemble des conseillers avec ses annexes dès qu'il sera finalisé et approuvé par la commission « marché ».

Rappelle qu'il faudra libérer les places de parking durant ce créneau pour laisser la place aux exposants ;

Informe qu'il faut prévoir un coût au mètre linéaire, et propose entre 0.50€ et 2.00€ le mètre linéaire. Information donnée lors d'une réunion en octobre 2023 par M. Félix BARRE, directeur de « M ton marché » entreprise partenaire avec la Communauté de Communes de la Dombes jusqu'à fin décembre 2023. Le prix de 1€ le mètre linéaire est retenu après discussion.

Toujours sur les conseils de M. BARRE, elle propose la gratuité des emplacements aux premiers commerçants titulaires durant les 6 premiers mois du marché.

Une réflexion est menée sur les modalités d'encaissement.

Informe qu'une réunion aura lieu avec les commerçants avant le démarrage du Marché.

Voté à l'unanimité

# 5. Délibération pour tarif location Espace du Vieux Jonc en semaine

Rapporteur: M. Cédric MANCINI

Il informe qu'il y a lieu de définir un coût pour la location de l'Espace du Vieux Jonc, pour les particuliers et pour les entreprises.

Fixe le montant à 250€ la journée avec une caution de 1 500€

Voté à l'unanimité

# 6. <u>Délibération pour mise en place d'astreintes financières en cas d'infraction au code de</u> l'urbanisme

Rapporteur: M. Cédric MANCINI

Il explique que pour statuer sur les diverses infractions de la construction et quel que soit le délit acté au niveau du code de l'urbanisme, il prévoit de mettre en place des astreintes financières pouvant aller jusqu'à 27 000€ par an. Donne lecture des montants des astreintes.

Voté à l'unanimité

## 7. <u>Délibération convention DSP pour service de mise en fourrière – automobiles</u>

Rapporteur: M. Cédric MANCINI

Il informe de la mise en place d'une convention de délégation du service public, en partenariat avec la Préfecture de l'Ain pour un enlèvement — mise en fourrière -des voitures dites « ventouses », voitures abandonnées et occupant abusivement les emplacements de parkings ou les trottoirs.

Cette procédure remplacera les invitations courtoises qui ne suffisent plus, notamment les courriers d'avertissement.

Voté à l'unanimité pour autoriser le maire à signer la convention DSP

### 8. Délibération pour convention ANTAI

### Rapporteur: M. Cédric MANCINI

Toujours dans le cadre des voitures dites « ventouses », ou laissées à l'abandon sur la chaussée ou voitures garées sur les trottoirs, il indique que pour pouvoir verbaliser en fonction des incivilités récurrentes, il convient de passer par le site ANTAI, système réglementé, avec toute une procédure encadrée. Monsieur Fabien POTIN, Madame BESSARD Véronique, et lui-même seront les seules personnes habilitées à enregistrer des verbalisations.

Une convention doit être passée avec cet organisme.

Voté à l'unanimité pour autoriser le maire à signer ladite convention.

### 9. Délibération vote des subventions

### Rapporteur: Mme DESBOS Blandine, adjointe

Elle rappelle que deux associations varaxoises ont sollicité la mairie, pour l'octroi de subvention.

Le comité des fêtes pour une aide de 750€ pour la mise en place du traditionnel feu d'artifice et l'Association ARESPAX pour une aide sur la communication de l'ordre de 400€.

Monsieur le maire rappelle que toutes demandes de subventions doivent être motivées.

Voté avec une abstention pour le versement de ces subventions

### 10. Informations du Maire et des élus

Rapporteur: M. Cédric MANCINI

La composition des bureaux pour l'élection européenne du 9 juin 2024 est composée ainsi

8H-12H: Pierre CHAUDET-Bernard GILLET- Sophie DUPAYRAT

12H-15H: Dorothée ANTON - Thierry PISTRE - Charlène ROSERAT - Didier VAN DORT

15H-18H: Guy MINASSIAN – Fabien POTIN – Blandine DESBOS

Dépouillement : Pierre CHAUDET - Thierry PISTRE - Dorothée ANTON - Bruno FROGET - Guy MINASSIAN-

Bernard GILLET – Fabien POTIN – Blandine DESBOS

Monsieur le maire sera présent à l'ouverture du bureau et au dépouillement.

## Rapporteur: Mme Blandine DESBOS, adjointe

La réunion concernant le conseil des jeunes aura lieu le 4 mai, avec Julie l'animatrice.

L'assemblée générale du foyer rural est prévue

Les vacances sportives du mercredi avec Alexis vont commencer.

Intervention de la compagnie des ferrailleurs mercredi 19 juin à 18h au stade. (Clowns du moyen-âge), proposition d'une buvette ;

Le 25 mai aura lieu la remise des cartes d'électeurs aux jeunes.

## Rapporteur: M. Quentin RUEZ, adjoint

Le plan de financement concernant la seconde phase de modernisation des éclairages en led a été reçu. Il indique un reste à charge d'environ 57 000€ sur un montant total de 127 000€.

D'autres subventions sont demandées dans le cadre du fonds vert et de la Communauté de Communes de la Dombes.

Tout le territoire de la commune sera passé en éclairage LED pour un coût d'environ 100 000€ restant à charge à la commune pour un coût global sans subvention qui s'élève à 285 000€.

M. Fabien POTIN fait remarquer que l'emplacement réservé aux handicapés n'est pas matérialisé vers la salle Espace du Vieux Jonc.

M. Bruno FROGET demande à remettre de l'éclairage sur la façade de l'église. M. Quentin RUEZ explique qu'il est impossible de remettre ce même éclairage, les composants n'existant plus tout en étant très onéreux car ces éclairages ne sont pas subventionnés.

D'autres solutions peuvent être envisagées dans le projet de la restauration de l'église.

La commercialisation de la fibre est prévu pour Aout puisque le gel commercial va commencer.

### Rapporteur: M. Fabien POTIN, adjoint

- Eglise: la présentation de la mise a jour du diagnostic préalable pour la restauration de l'église a été faite le 5 avril 2024 par le cabinet D'AR JHIL, en présence de M. Eric CRAMETTE, le maire Cédric MANCINI, Guy MINASSIAN, Fabien POTIN et les représentants d'ARESPAX, M. Bruno FROGET, Pierre BESSON, Pierre BEJOINT. Le diagnostic initial annoncé en 2016 était de 634 286.00€ TTC, suite à l'actualisation récente et aux découvertes faites lors des fouilles, les différentes phases de travaux envisagés le montant s'élève à 1 540 000€ TTC, hors subventions.
- Passerelle : L'aménagement et sécurisation de la passerelle enjambant le bief de Croix au droit du nouveau lotissement « les Sarcelles » est envisagée et un devis est en cours.
- Jeux à ressorts à proximité du city stade : suite au contrôle par la SOCOTEC, plusieurs remarques et désordres ont été relevés, suivis de dégradations rendant les jeux dangereux et inutilisables. La décision a été prise pour des raison de sécurité de déposer ces équipements.
- Equipements d'éclairage des bâtiments communaux : Devis en cours pour le relamping, suite à l'audit énergétique, sur l'ensemble des bâtiments.

### Rapporteur: Evelyne ABRAM-PASSOT

Pour donner suite aux fermetures des commerces, un bus pour 8 personnes maximum, sera mis en place, tous les vendredis et quelques lundis. Une note d'information est distribuée aux habitants à ce sujet. C'est un service commun gratuit passé avec la Communauté de Communes de la Dombes.

Informe que les enseignants et les parents d'élèves ont demandé de végétaliser la cour d'école de Saint Paul. et explique avoir participé à une réunion avec M. POTIN à la Communauté de Commune de la Dombes, concernant la végétalisation des cours d'écoles. Il en est ressorti :

- que le projet devait s'organiser en plusieurs phases :
- 1ère phase : concertation entres les utilisateurs et acteurs dans le processus : les enseignants les enfants, le centre de loisirs, les élus, les employés municipaux chargés de l'entretien. Les Francas proposent leur service pour aider à organiser la concertation.
- 2ème phase : trouver les entreprises pour la faisabilité du projet et le chiffrer
- 3<sup>ème</sup> phase : monter les dossiers de subventions

Elle indique plusieurs organismes susceptibles d'octroyer des subventions.

- 1-Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes concernant la végétalisation
- 2-Etat DSIL dans le cadre d'achat du mobilier sportif urbain

3-NEFLE : à ce sujet elle indique qu'elle a déjà été concertée par le directeur pour monter un dossier de subvention les aménagements de jeux, matériel, mobiliers et végétalisation de l'école. Le projet se construira sur 1 an et concertation avec la commission scolaire.3

Rapporteur : M. Cédric MANCINI

Rendez-vous le 4 juillet, à 19H pour le concert des cuivres en Dombes. Concert gratuit.

La Pharmacie de St Paul a été mise aux enchères.

L'épicerie semble intéresser un repreneur.

Le bureau de tabac devrait être repris également, faisant office d'agence postale, des projets en perspectifs sur cette reprise.

Prochain conseil municipal le 3 juin 2024

Séance est levée à 22H40